

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1621 Subvention (2.000euros) à l'association Bête à Bon Dieu Production (14e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Bête à Bon Dieu Production ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e commission, et M. Bertrand JOMIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Bête à Bon Dieu Production, 22 rue Deparcieux MDA du 14e -BAL 35- 75014 Paris, au titre de 2014. Simpa 17803, 2014_06719.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.